



Conseil économique et social

Distr. : limitée
1 septembre 2020
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2020

8-11 septembre 2020

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Prorogation de programmes de pays en cours

Note du secrétariat

Résumé

Conformément à la décision du Conseil d'administration 2009-11, la présente note informe ce dernier de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Chine, l'Eswatini, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Malaisie, l'Ouzbékistan, le Panama et la Somalie ; de la prorogation de cinq mois du programme de pays pour l'Argentine, faisant suite à une précédente prorogation de deux mois ; et des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour le Bangladesh, le Cameroun, El Salvador, la Guinée-Bissau, la Libye, les Maldives, le Mozambique et Oman, lesquelles ont toutes été approuvées par la Directrice générale.

La présente note expose également les raisons motivant la proposition de prorogation de deux mois du programme de pays pour la Tunisie, qui fait suite à une prorogation d'un an ; la proposition de prorogation de deux mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an, une prorogation de neuf mois et une prorogation de trois mois ; la proposition de prorogation de six mois du programme de pays pour Madagascar, faisant suite à une prorogation d'un an ; les propositions de prorogations d'un an des programmes de pays pour le Guatemala et la République bolivarienne du Venezuela, faisant toutes deux suite à de précédentes prorogations d'un an ; la proposition de prorogation de deux ans du programme de pays pour le Burkina Faso ; et la proposition de prorogation de deux ans du programme de pays pour le Yémen, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an, une prorogation de deux ans et une prorogation d'un an. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver ces prorogations de programmes.

* [E/ICEF/2020/17/Rev.2](#)

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Chine, l'Eswatini, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Malaisie, l'Ouzbékistan, le Panama et la Somalie ; de la prorogation de cinq mois du programme de pays pour l'Argentine, faisant suite à une précédente prorogation de deux mois ; et des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour le Bangladesh, le Cameroun, El Salvador, la Guinée-Bissau, la Libye, les Maldives, le Mozambique et Oman, lesquelles ont toutes été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 ;

2. *Approuve* la prorogation de deux mois du programme de pays pour la Tunisie, qui fait suite à une prorogation d'un an ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an, une prorogation de neuf mois et une prorogation de trois mois ; la prorogation de six mois du programme de pays pour Madagascar, faisant suite à une prorogation d'un an ; les prorogations d'un an des programmes de pays pour le Guatemala et la République bolivarienne du Venezuela, faisant toutes deux suite à de précédentes prorogations d'un an ; la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Burkina Faso ; et la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Yémen, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an, une prorogation de deux ans et une prorogation d'un an, tel que présenté dans le tableau 2.

Tableau 1
Premières prorogations d'un an (ou moins) de programmes de pays en cours approuvées par la Directrice générale

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Argentine	Mars 2016–2020 <i>(comprenant une précédente prorogation de deux mois)</i>	De mars à juillet 2021 <i>(prorogation de cinq mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Permettre au bureau de pays d'élaborer un plan d'intervention et de redressement face à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et d'intégrer ce dernier dans le nouveau programme de pays, en collaboration étroite avec les autres entités des Nations Unies. – S'aligner sur le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le calendrier initial approuvé par l'équipe de pays des Nations Unies pour la formulation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a été révisé en raison des circonstances liées à la COVID-19.
Arménie	2016–2020	De janvier à février 2021 <i>(prorogation de deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Aligner le travail du système des Nations Unies sur le mode de développement du pays eu égard aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur ce dernier. – Aligner le programme de pays de l'UNICEF sur le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et la présentation du descriptif de programme de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Conseil d'administration en vue de la première session ordinaire de ce dernier en février 2021, conformément aux recommandations de l'équipe de pays des Nations Unies. – Permettre à l'UNICEF de poursuivre sa coopération avec le Gouvernement arménien sur la base du descriptif de programme de pays actuel (2016-2020) afin de couvrir la période entre l'achèvement et l'approbation de ce dernier et le lancement du nouveau programme de pays.
Azerbaïdjan	Mars 2016–2020	De janvier à février 2021 <i>(prorogation de deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Octroyer plus de temps au Gouvernement pour procéder à l'examen formel et à l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays et donner plus de temps au Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies pour finaliser le Plan-cadre de coopération des Nations

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
			<p>Unies pour le développement durable, tout en tenant compte de la perturbation sans précédent des activités du Gouvernement due à la pandémie de COVID-19, laquelle ne pouvait être anticipée.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à ce que les descriptifs de programme de pays de l'UNICEF, du FNUAP et du PNUD soient alignés sur le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au moment de leur présentation aux Conseils d'administration, compte tenu des retards constatés dans la publication des directives qui permettraient à l'équipe de pays des Nations Unies de concevoir pleinement le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Bangladesh	2017–2020	Décembre 2021 <i>(prorogation d'un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Travailler à la mise en œuvre de l'alignement de la réforme des Nations Unies sur le plan de développement national, qui s'est vu retardé par la crise de la COVID-19, ainsi que sur l'intervention et le plan de redressement du Gouvernement en réponse à la pandémie. – S'aligner sur l'ancien Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) jusqu'en 2021 et sur l'élaboration du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, selon les termes convenus avec l'équipe de pays des Nations Unies en coopération avec le Bureau de la Coordinatrice résidente. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Cameroun	2018–2020	Décembre 2021 <i>(prorogation d'un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Des retards ont été enregistrés dans le processus d'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable affectant son alignement avec la stratégie de développement national. Ces retards ont été aggravés par la pandémie de COVID-19.

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
			<ul style="list-style-type: none"> – S'aligner sur le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, tel qu'il en a été convenu par l'équipe de pays des Nations Unies en consultation avec la Coordinnatrice résidente. – Permettre l'alignement sur les présentations de descriptifs de programme de pays qui seront effectuées par le FNUAP et le PNUD en 2021. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Chine	2016–2020	De janvier à février 2021 <i>(prorogation de deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Le Gouvernement chinois, de concert avec le Coordonnateur résident, a demandé une prorogation du descriptif de programme de pays, afin que ces deux parties aient le temps de communiquer aux États Membres intéressés de plus amples informations sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable récemment signé.
El Salvador	2016–2020	Décembre 2021 <i>(prorogation d'un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Pallier les retards dus aux changements survenus au sein du Gouvernement et du Bureau de la Coordinnatrice résidente et donner la priorité à la riposte à la COVID-19, qui a eu des répercussions sur le calendrier et le processus du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. – S'aligner sur le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, conformément aux recommandations de l'équipe de pays des Nations Unies. – Permettre l'alignement sur les présentations de descriptifs de programme de pays qui seront effectuées par le FNUAP et le PNUD en 2021. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Eswatini	2016–2020	De janvier à février 2021 (<i>prorogation de deux mois</i>)	<ul style="list-style-type: none"> – Aligner le descriptif de programme de pays sur les modifications récemment apportées au processus de planification du Plan-cadre de coopération des Nations Unies. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Géorgie	2016–2020	De janvier à février 2021 (<i>prorogation de deux mois</i>)	<ul style="list-style-type: none"> – S'aligner sur les processus nationaux de planification et veiller à la cohérence de ces derniers à l'égard des autres entités des Nations Unies qui présentent des descriptifs de programme de pays. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Guinée-Bissau	2016–2020	Décembre 2021 (<i>prorogation d'un an</i>)	<ul style="list-style-type: none"> – En raison des perturbations importantes qui ont pesé sur la mise en place du Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies n'a jusqu'à présent pas été en mesure de collaborer avec le Gouvernement, si ce n'est de soutenir l'intervention d'urgence de lutte contre la COVID-19. – S'aligner sur les réalisations et stratégies énoncées dans le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et sur les présentations de descriptifs de programme de pays qui seront effectuées par le FNUAP et le PNUD en 2021, en vue de renforcer la collaboration entre les entités des Nations Unies. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Libye	2019–2020	Décembre 2021 (<i>prorogation d'un an</i>)	<ul style="list-style-type: none"> – S'aligner sur la prorogation d'un an du Cadre stratégique des Nations Unies approuvée pour 2019-2020, qui est fondée sur l'accord entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement d'entente nationale.

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
			<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Malaisie	2016–2020	De janvier à février 2021 (prorogation de deux mois)	<ul style="list-style-type: none"> – À la suite de la formation du nouveau Gouvernement en avril 2020, il a été demandé aux Nations Unies d'examiner la manière dont les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 pourraient être intégrées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. – Respecter l'esprit de la réforme des Nations Unies et l'engagement de l'équipe de pays des Nations Unies à assurer l'échelonnement entre l'achèvement et l'approbation par le Gouvernement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des descriptifs de programme de pays de chaque organisme pour 2021-2025 qui contribuent à ses résultats. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Maldives	2016–2020	Décembre 2021 (prorogation d'un an)	<ul style="list-style-type: none"> – La pandémie de COVID-19 et son impact socioéconomique dévastateur actuel ont eu des répercussions sur le plan d'élaboration initial du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. – S'aligner sur la prorogation d'un an du PNUAD actuel, selon les termes convenus par l'équipe de pays des Nations Unies. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Mozambique	2017–2020	Décembre 2021 (prorogation d'un an)	<ul style="list-style-type: none"> – S'aligner sur le cycle du PNUAD (en l'occurrence, une prorogation d'un an a été accordée jusqu'au 31 décembre 2021).

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
			<ul style="list-style-type: none"> – Veiller à l'alignement entre le prochain cycle de programme de pays de l'UNICEF et le plan national de développement du Gouvernement du Mozambique. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Macédoine du Nord	2016–2020	De janvier à février 2021 <i>(prorogation de deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – À la suite des élections anticipées d'avril 2020 et d'une période de transition vouée à la formation du Gouvernement, le calendrier fixé pour l'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a été modifié. – S'aligner sur le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui comprend la participation de l'UNICEF à un exercice de validation conjoint. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Oman	2017–2020	Décembre 2021 <i>(prorogation d'un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Examiner l'intervention menée en réponse à l'épidémie de COVID-19, laquelle a perturbé les activités normales du Gouvernement et du bureau de l'UNICEF à Oman, et dont les conséquences socioéconomiques ont été multiples, notamment pour les femmes et les enfants. – Permettre une mise en œuvre et une réalisation adéquates des interventions prévues dans le descriptif de programme de pays actuel ; permettre au bureau de pays d'atteindre les résultats souhaités pour les enfants omanais avant le lancement d'un nouveau cycle de programmation.
Panama	2016–2020	De janvier à février 2021 <i>(prorogation de deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Le calendrier initial prévu pour la formulation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a été retardé en raison des circonstances liées à la COVID-19 et du processus de réforme des Nations Unies dans en cours dans le pays. Il dépend de

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
			<p>l'achèvement de l'organisation du Bureau de la Coordinatrice résidente.</p> <ul style="list-style-type: none"> – S'aligner sur la durée du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. – Permettre un alignement sur les présentations de descriptifs de programme de pays qui seront effectuées par le FNUAP et le PNUD lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration en février 2021. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Somalie	2018–2020	De janvier à février 2021 (<i>prorogation de deux mois</i>)	<ul style="list-style-type: none"> – En conformité avec le nouveau cycle de planification du Gouvernement (2020-2024) et ses priorités renouvelées, l'équipe de pays des Nations Unies procède actuellement à l'élaboration du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui devrait entrer en vigueur en janvier 2021 (avec d'éventuels ajustements du calendrier en raison de la pandémie de COVID-19). – S'aligner pleinement sur le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le plan national de développement. – Permettre l'alignement sur les descriptifs de programme de pays des diverses entités, conformément à l'accord mis en œuvre par l'équipe de pays des Nations Unies. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Ouzbékistan	2016–2020	De janvier à février 2021 (<i>prorogation de deux mois</i>)	<ul style="list-style-type: none"> – Des retards ont été enregistrés dans l'achèvement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en raison de retards du Gouvernement et du manque persistant de ressources

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
			<p>spéciales au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et du Bureau de la Coordinatrice résidente.</p> <ul style="list-style-type: none">– S'aligner sur le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.– Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.

Tableau 2
Prorogations de programmes de pays en cours soumises à l’approbation du Conseil d’administration

<i>Programme de pays recevant une aide de l’UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation proposée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Burkina Faso	2018–2020	Décembre 2022 <i>(deux ans)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Circonstances propres au pays : des situations d’urgence soudaines ont eu des répercussions sur le calendrier des politiques et des programmes du Gouvernement. – Soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre d’une intervention rapide et efficace en réponse aux crises humanitaires actuelles qui touchent les enfants, parmi lesquelles la pandémie de COVID-19. – S’aligner sur la prorogation de deux ans du PNUAD révisé. – Poursuivre le travail de l’UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l’approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Guatemala	2015–2019 <i>(comprenant une précédente prorogation d’un an pour 2020)</i>	Décembre 2021 <i>(prorogation d’un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Le nouveau Gouvernement, qui a pris ses fonctions en janvier 2020, a fait part de la nécessité de disposer de plus amples délais pour assurer l’alignement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sur les priorités gouvernementales émergentes. – Les dernières évolutions liées à la pandémie de COVID-19 ont entraîné des retards supplémentaires quant à la capacité de l’équipe de pays des Nations Unies à faire avancer les négociations avec le Gouvernement. – S’aligner sur le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en octroyant des délais suffisants pour concevoir un descriptif de programme de pays pertinent et adapté au contexte. – Poursuivre le travail de l’UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l’approbation du nouveau descriptif de programme de pays.

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation proposée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Madagascar	Mars 2015–2019 <i>(comprenant une précédente prorogation d'un an pour 2020)</i>	De janvier à juin 2021 <i>(six mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – S'aligner sur la prorogation du PNUAD actuel prévue en raison de l'intervention de lutte contre la COVID-19, selon les termes convenus par l'équipe de pays des Nations Unies en vue d'élaborer le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
République arabe syrienne	Mars 2016–2017 <i>(comprenant deux premières prorogations d'un an pour 2018 et 2019, une prorogation de neuf mois et une prorogation de trois mois pour 2020)</i>	De janvier à février 2021 <i>(prorogation de deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – S'aligner sur le processus de planification du Plan-cadre de coopération des Nations Unies et sur les présentations de descriptifs de programme de pays qui seront effectuées par le FNUAP et le PNUD en 2021. – Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.
Tunisie	2015–2019 <i>(comprenant une précédente prorogation d'un an pour 2020)</i>	De janvier à février 2021 <i>(deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – S'aligner sur le nouveau calendrier d'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les descriptifs de programme de pays des entités, afin de permettre une consultation suffisante des parties prenantes suite à la récente nomination du nouveau Gouvernement en Tunisie. – Permettre l'alignement sur les présentations de descriptifs de programme de pays qui seront effectuées par le FNUAP et le PNUD lors de la session du Conseil d'administration qui se tiendra en février 2021, afin de garantir leur appropriation par le Gouvernement et l'alignement adéquat des descriptifs de programme de pays sur le Plan-cadre de coopération des Nations

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation proposée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
			<p>Unies pour le développement durable, conformément à la réforme des Nations Unies.</p> <p>– Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.</p>
Venezuela (République bolivarienne du)	2015–2019 <i>(comprenant une prorogation d'un an pour 2020)</i>	Décembre 2021 <i>(prorogation d'un an)</i>	<p>– S'aligner sur le PNUAD prorogé.</p> <p>– Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.</p>
Yémen	2012–2015 <i>(comprenant deux premières prorogations d'un an pour 2016 et 2017, une prorogation de deux ans pour 2019 et une prorogation d'un an pour 2020)</i>	Décembre 2022 <i>(deux ans)</i>	<p>– S'aligner, à l'avenir, sur un éventuel nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</p> <p>– Poursuivre le travail de l'UNICEF dans le cadre du programme de pays actuel afin de couvrir la période entre son achèvement et l'approbation du nouveau descriptif de programme de pays.</p>